



CENTRALE
CANINE

Aubervilliers, le 30 avril 2020

**Note à l'attention de Mesdames & Messieurs les Présidents des Associations Canines
Territoriales**

Sec/cm

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Depuis l'allocution du 1^{er} Ministre, présentant un projet de Loi d'urgence sanitaire, nous sommes interrogés pour savoir dans quelles conditions s'applique le déconfinement à partir du 11 Mai..

Nous restons à ce jour attentifs et dans l'attente de précisions de la part du gouvernement, qui annonce un déconfinement progressif et avec différenciation en fonction des territoires.

Ce projet de loi sera présenté en Conseil des ministres samedi prochain et sera soumis au Sénat et à l'Assemblée la semaine prochaine.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, en l'assurance de nos sentiments distingués.

Les membres du Bureau de la SCC

POUR L'AMELIORATION DES RACES DE CHIENS EN FRANCE
Association loi 1901 exonérée de TVA (selon art.2617-1-b du CGI) - N° Siret: 314 775 495 000 26
155, avenue Jean Jaurès - 93535 AUBERVILLIERS Cedex - FRANCE
Tél.: +33 (0)1 49 37 54 00 - Fax: +33 (0)1 49 37 01 20 - Fax Lof: +33 (0)1 49 37 55 99
www.centrale-canine.fr

FEDERATION NATIONALE AGREEE PAR LE MINISTERE DE L'AGRICULTURE
RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE

